

# Bilan annuel 2020 des accords d'entreprises

## Contribution de la Dreets – UD de l'Indre et Loire au bilan annuel de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation

(Ordonnance 2017-1385 du 22 septembre 2017 et décret 2017-1612 du 28 novembre 2017)

### Avertissement :

Ce bilan est établi par la Dreets sur la base des textes déposés par les entreprises dans le cadre de leur obligation de dépôt légal des accords.

Il n'épuise pas la totalité du champ de la négociation collective d'entreprise qui, par exemple, peut ne déboucher sur aucun texte, les parties ayant négocié mais non conclu.

A fortiori il ne rend pas compte de la plénitude du dialogue social.

Il appartient à des études complémentaires et à l'ensemble des acteurs des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de contextualiser et de compléter les éléments ci-contre.

## I - Données générales sur les accords d'entreprises

Les données pour 2020 étant des données provisoires, il est important de les utiliser avec précaution, notamment dans la comparaison avec les données 2019.

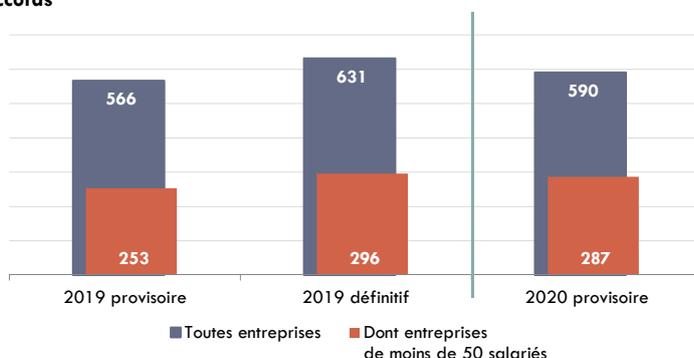
Tableau I : Nombre de textes déposés selon le type de texte

	Toutes entreprises			Dont entreprises de moins de 50 salariés		
	2019 provisoire	2019 définitif	2020 provisoire	2019 provisoire	2019 définitif	2020 provisoire
<b>Accords</b>	<b>566</b>	<b>631</b>	<b>590</b>	<b>253</b>	<b>296</b>	<b>287</b>
Accords	472	520	486	215	250	241
Avenants	94	111	104	38	46	46
<b>Autres textes</b>	<b>180</b>	<b>208</b>	<b>173</b>	<b>123</b>	<b>137</b>	<b>111</b>
dont :						
Plans d'action et décisions unilatérales de l'employeur	132	158	123	102	120	90
Dénonciations d'un accord	15	17	12	12	13	s
Désaccords (procès verbal)	22	26	12	s	s	s
Adhésions	s	s	10	s	s	7
<b>Total des textes déposés</b>	<b>746</b>	<b>839</b>	<b>763</b>	<b>376</b>	<b>433</b>	<b>398</b>

Note : le chiffre provisoire comptabilise les textes signés et déposés l'année N, tandis que le chiffre définitif inclut les textes déposés l'année suivante, voir précisions méthodologiques en annexe.

Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Dreets - Sese

### Evolution du nombre d'accords



La part des accords parmi l'ensemble des textes déposés par les entreprises (2020) représente 77% du total des textes déposés ; c'est 72% pour les entreprises de moins de 50 salariés. 49% des accords ont été signés en 2020 dans des entreprises de moins de 50 salariés.

## II - Les accords par principales thématiques

La suite du bilan porte uniquement sur les accords (accords initiaux et avenants).

**Tableau II-1 : Les principales thématiques traitées par les accords**

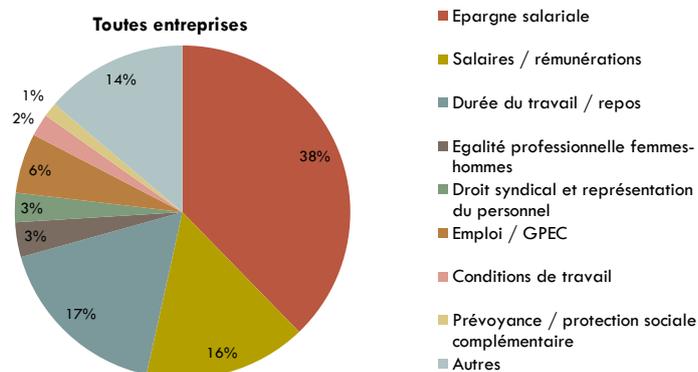
Thématiques	Toutes entreprises				Dont entreprises de moins de 50 salariés			
	2019 définitif	Répartition	2020 provisoire	Répartition	2019 définitif	Répartition	2020 provisoire	Répartition
Epargne salariale	281	35%	279	38%	190	55%	190	57%
Salaires / rémunérations	141	18%	116	16%	50	15%	24	7%
Durée du travail / repos	132	16%	127	17%	66	19%	57	17%
Egalité professionnelle femmes-hommes	20	2%	25	3%	2	1%	-	0%
Droit syndical et représentation du personnel	123	15%	21	3%	s	2%	s	1%
Emploi / GPEC	28	3%	43	6%	s	1%	20	6%
Conditions de travail	24	3%	16	2%	11	3%	s	0%
Prévoyance / protection sociale complémentaire	32	4%	10	1%	s	1%	s	0%
Autres	23	3%	102	14%	10	3%	35	11%

*Précision* : Le nombre total de thématiques abordées est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thèmes.

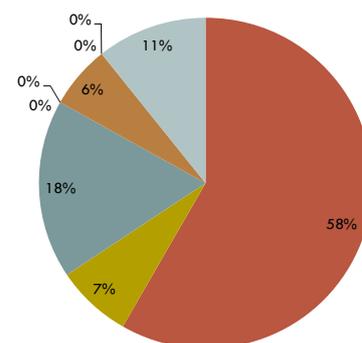
Source : Dares, Base statistique des accords, traitement DreetS - Sese

*Champ* : Accords et avenants, base provisoire 2020, base définitive 2019

**Répartition des thématiques abordées dans les accords signés en 2020**



**Entreprises de moins de 50 salariés**



**Tableau II-2 : Nombre d'accords traitant exclusivement d'épargne salariale**

	Toutes entreprises				Dont entreprises de moins de 50 salariés			
	2019 définitif	Répartition	2020 provisoire	Répartition	2019 définitif	Répartition	2020 provisoire	Répartition
Accords traitant exclusivement d'épargne salariale	270	43%	276	47%	188	64%	189	66%
Autres accords	361	57%	314	53%	108	36%	98	34%
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>100%</b>	<b>590</b>	<b>100%</b>	<b>296</b>	<b>100%</b>	<b>287</b>	<b>100%</b>

Source : Dares, Base statistique des accords, traitement DreetS - Sese

*Champ* : Accords et avenants, base provisoire 2020, base définitive 2019

En 2020, 98 accords (hors accords traitant exclusivement d'épargne salariale) ont été signés dans les entreprises de moins de 50 salariés, dont 43 dans celles de moins de 11 salariés, 14 dans celles de 11 à 20 salariés, et 41 dans celles de 21 à 49 salariés. Ces 98 accords ont été déposés par 94 établissements distincts.

### III - Mode de conclusion des accords

Dans la suite, les accords traitant exclusivement d'épargne salariale sont exclus de l'analyse. Les modes de conclusion des accords sont ceux en vigueur en 2019. Les données pour 2020 étant des données provisoires, il est important de les utiliser avec précaution, notamment dans la comparaison avec les données 2019.

**Tableau III : Les accords selon leur mode de conclusion**

	Toutes entreprises				Dont entreprises de moins de 50 salariés			
	2019 définitif	Répartition	2020 provisoire	Répartition	2019 définitif	Répartition	2020 provisoire	Répartition
Accords signés par des DS, des salariés ou élus mandatés et des représentants de section syndicale	261	72%	237	75%	25	23%	33	34%
Accords signés par des élus du personnel	43	12%	31	10%	27	25%	19	19%
Accords par Ratification au 2/3	57	16%	46	15%	56	52%	46	47%
<b>Total</b>	<b>361</b>	<b>100%</b>	<b>314</b>	<b>100%</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>	<b>98</b>	<b>100%</b>

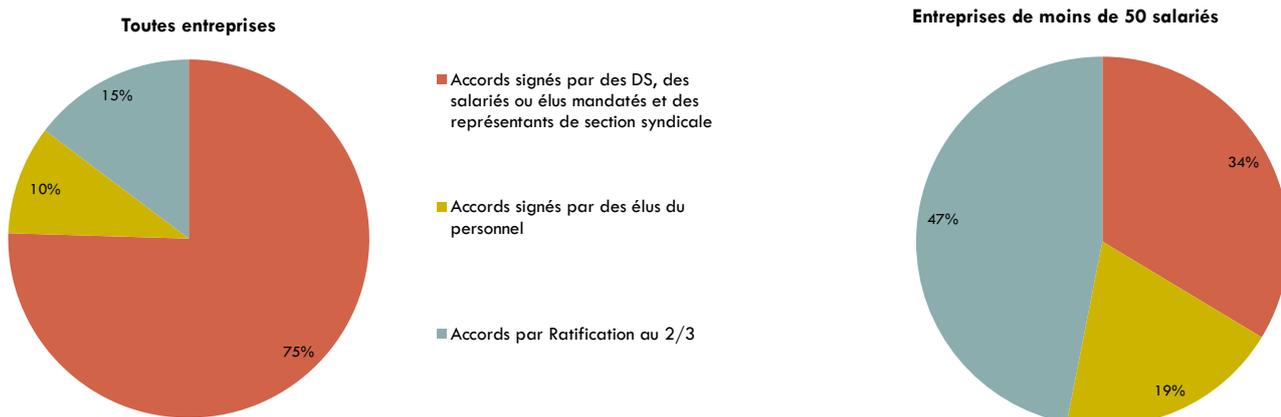
Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Dreet - Sese

Champ : Accords et avenants, hors ceux ne traitant que d'épargne salariale, base provisoire 2020, base définitive 2019

Dans l'ensemble des entreprises, 34 accords ont été signés en 2020 par des salariés ou élus mandatés, ou des représentants de section syndicale.

46 accords ont été ratifiés aux 2/3 dans les entreprises de moins de 50 salariés, dont 37 dans celles de moins de 11 salariés.

#### Répartition des accords signés en 2020 selon leur mode de conclusion



#### Zoom sur les organisations syndicales signataires

- La CFDT a signé 123 accords en 2020, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 95%.

- La CGT a signé 78 accords en 2020, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 98%.

- La CFE-CGC a signé 64 accords en 2020, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 96%.

- FO a signé 89 accords en 2020, dont 6 dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 90%, et de 86% dans les entreprises de moins de 50 salariés.

- La CFTC a signé 34 accords en 2020, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 87%.

- L'UNSA a signé moins de 4 accords en 2020, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés.

## IV - Les accords par secteurs d'activité

Tableau IV : Répartition des accords entre les principaux secteurs d'activité, et répartition des effectifs salariés du département

Nomenclature NAF 21 postes	Toutes entreprises			Dont entreprises de moins de 50 salariés			Effectifs salariés 2017
	2019 définitif	2020 provisoire	Répartition	2019 définitif	2020 provisoire	Répartition	
Industrie manufacturière	105	79	25%	13	13	13%	11%
Construction	55	51	16%	24	26	27%	7%
Santé humaine et action sociale	44	45	14%	9	7	7%	16%
Activités de services administratifs et de soutien	32	32	10%	11	11	11%	5%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16	26	8%	8	10	10%	14%
Transports et entreposage	31	22	7%	9	s	4%	6%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11	11	4%	7	9	9%	4%
Activités financières et d'assurance	12	10	3%	6	s	4%	3%
Activités immobilières	6	8	3%	-	-	0%	1%
Autres activités de services	s	5	2%	-	s	3%	2%
Hébergement et restauration	s	5	2%	s	s	2%	4%
Information et communication	12	5	2%	5	s	2%	2%
Enseignement	9	s	1%	s	s	2%	8%
Prod. et distr. eau; assainissement, gestion déchets, dépollution	5	s	1%	-	s	2%	1%
Administration publique	5	s	1%	-	-	0%	11%
Arts, spectacles et activités récréatives	s	s	1%	s	s	2%	1%
Prod. et distr. d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	s	s	1%	s	-	0%	2%
Activités extra-territoriales	-	-	0%	-	-	0%	0%
Agriculture, sylviculture et pêche	8	-	0%	8	-	0%	1%
Industries extractives	s	-	0%	-	-	0%	0%
<b>Total</b>	<b>361</b>	<b>313</b>	<b>100%</b>	<b>108</b>	<b>97</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Dreetts - Sese; Insee, Flores 2017 pour les effectifs salariés

Champ : Accords et avenants, hors ceux ne traitant que d'épargne salariale, base provisoire

Note de lecture : 25% des accords signés en 2020 l'ont été dans le secteur de l'industrie manufacturière. Ce taux est de 13% dans les entreprises de moins de 50 salariés. Le secteur regroupe 11% des salariés du département.

5 secteurs concentrent 74 % des accords signés en 2020 dans le département, et 69 % de ceux signés dans les entreprises de moins de 50 salariés : Industrie manufacturière, Construction, Santé humaine et action sociale, Activités de services administratifs et de soutien, et Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles. Ces secteurs concernent 53 % des salariés du département.

## V - Les accords par branches professionnelles

Tableau V : Répartition des accords pour les principales branches professionnelles et implantation des branches

Nomenclature regroupée des branches	Toutes entreprises		Dont entreprises de moins de 50 salariés		Nb étab.*	Effectifs salariés
	2019 définitif	2020 provisoire	2019 définitif	2020 provisoire		
Metallurgie	59	55	9	11	511	11 915
Batiment	35	26	20	15	1 575	8 662
commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire	0	s	0	s	155	6 973
transports routiers et activités auxiliaires du transport	13	15	s	s	315	6 207
Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-cons...	9	s	s	0	645	5 737
hôtels, cafés, restaurants (HCR)	0	s	0	s	958	4 858
travail des étb.services personnes inadaptées et handicap.	14	19	0	s	146	4 490
services de l'automobile (commerce et réparation ....)	s	s	s	0	734	3 871
ferroviaire	2	0	0	0	60	3 671
Hospitalisation privée (CCU, FHP, étb.pers âgées, maison de retr...	10	s	s	s	51	3 100
commerces de gros	s	s	s	s	317	2 990
Aide, Accompagnement soins services à domicile	6	s	s	0	84	2 809
entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011	s	s	0	s	85	2 616

\* nombre d'établissements ayant l'idcc comme idcc principal

Source : Dares, Base statistique des accords, traitement Dreetts - Sese ; Insee, Base tous salariés pour le nombre d'établissements et les effectifs salariés

Champ : Accords et avenants, hors ceux ne traitant que d'épargne salariale, base provisoire

Note de lecture : 55 accords ont été signés dans les établissements du département relevant de la Metallurgie. Dans le département, cette branche couvre 11915 salariés et 511 établissements en relèvent pour leur convention collective principale.